

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (23) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (13) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ

EXCUSE (3) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement. Budget supplémentaire de l'exercice 2017.

Le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- *résultat de la section de fonctionnement après affectation,*
- *résultat de la section d'investissement,*
- *reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.*

Il est à noter, cette année, l'intégration du résultat du syndicat de l'Envigne. Ce dernier a été dissout suite au schéma départemental de coopération intercommunale de 2013.

Le budget supplémentaire conserve la même présentation que le budget primitif, à savoir le budget principal et le budget annexe des parcs de stationnement, ce budget annexe étant organisé par une instruction comptable différente du budget principal.

Concernant le budget principal, outre différents virements de crédits équilibrés entre chapitres, il convient de noter, principalement, les nouveaux mouvements suivants :

Fonctionnement :

- *dépenses imprévues : 500 000 €*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 juin 2017

n°6

page 2/3

- des régularisations pour les services communs soit un remboursement à la CAPC : 255 000 €
- subvention d'équilibre pour le budget annexe des parcs de stationnement : 150 000 €
- nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec Médiation 86 : 109 000 € transférés du compte 62878 au compte 6574
- résultat de l'exercice 2016 : 1 500 000 € (recette)

Investissement :

- renouvellement de l'infrastructure téléphonique (participation de la ville) : 263 720 €
- projet de sécurisation de l'hôtel de ville (badgeage) : 89 250 €
- complément pour travaux dans les écoles : 40 800 €
- régularisation de crédits non engagés en 2016 pour les travaux de l'école Lavoisier : 74 410 €
- versement de clôture CPA des centres anciens à la SEP : 79 000 €
- diminution des crédits inscrits au budget primitif pour les emprunts : 1 000 000 €

Le budget annexe des Parcs de stationnement comporte peu d'évolution. Il tient compte de l'incorporation des résultats et d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 150 000 €.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe parcs de stationnement,

VU la délibération n° 5 du 15 décembre 2016 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2017,

VU la délibération n° 11 du 6 avril 2017 par laquelle le conseil municipal a adopté la décision modificative n° 1,

VU la délibération n° 4 du 22 juin 2017 approuvant les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2016,

VU la délibération n° 5 du 22 juin 2017 par laquelle le conseil municipal vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes nouvelles relatives à l'exercice 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2017 intégrant les informations

Acquitté en PREFECTURE le 27/06/2017

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 22 juin 2017****n°6****page 3/3**

précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document ci-annexé (budget supplémentaire 2016) et conformément aux tableaux ci-après :

Budget principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 739 000,00 €	1 739 000,00 €	6 341 045,92 €	6 341 045,92 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 739 000,00 €	1 739 000,00 €	6 341 045,92 €	6 341 045,92 €

Budget annexe des parcs de stationnement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	194 748,57 €	194 748,57 €	3 108,84 €	3 108,84 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	194 748,57 €	194 748,57 €	3 108,84 €	3 108,84 €

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 7 [L. BRARD, E. AUDEBERT, F. MERY (+1 pouvoir), G. MICHAUD, S. LANSARI CAPRAZ (+1 pouvoir)]

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

28 JUIN 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 27/06/2017